

La Lettre du Maire N°10



Ville de Château-Arnoux-Saint-Auban



<https://www.facebook.com/MairieChateauArnouxSaintAuban>
<http://www.chateau-arnoux-saint-auban.fr/>

Janvier 2024



Opération Programmée d'Amélioration de L'habitat de Renouvellement Urbain

L'EDITO du Maire

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban s'est pleinement saisie de l'opportunité du programme national « Petite Ville de Demain » afin de redonner à la commune toute l'attractivité qu'elle mérite.

Le lancement de l'OPAH-RU s'inscrit pleinement dans ce programme. Aussi, au regard des évolutions démographiques et sociétales, la commune veut répondre aux besoins des habitants, que ce soit en augmentant le nombre de logements, en créant des logements adaptés aux personnes âgées ou encore en permettant d'améliorer des logements existants.

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil régional, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban lance un important dispositif d'amélioration et de rénovation de l'habitat du parc privé.

Ce programme a pour objectif de restaurer durablement la qualité des logements et l'attractivité des centres-villes.

Vous êtes propriétaire, occupant ou bailleur : la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban peut vous aider à vous engager pour l'amélioration et la réhabilitation de votre logement et ou à remettre sur le marché un logement vacant.

René VILLARD,
Conseiller départemental,
2ème Vice-président de Provence Alpes Agglomération
Délégué aux déchets.



De gauche à droite : Agnès PIACENZA (CAF04) ; Mathias BORSU (DDT04) ; Alain DELSAUX, Conseiller départemental ; René VILLARD, Maire ; Chloé DEMEULENAERE, Sous-préfète.

L'OPAH-RU est une opération exceptionnelle engagée pour 5 ans

Qu'apporte l'OPAH-RU ?

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) offre :

- **Un accompagnement technique, social et financier gratuit** pour le propriétaire.
- Des **aides financières très incitatives**.

NB : L'éligibilité et les conditions seront étudiées au cas par cas par l'équipe de CITEMETRIE chargée de l'animation de l'OPAH-RU.

Quelques Chiffres !

277 000 € d'aides en Ingénierie-Animation
2 053 750 € d'aides aux travaux

Les objectifs quantitatifs : 130 logements

70 logements pour 10 copropriétés

- 28 logements de propriétaires occupants
- 32 logements de propriétaires bailleurs



2023 - 2028



Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat et
de Renouvellement Urbain

Des aides pour rénover
votre logement !

**La Commune de
Château - Arnoux -
Saint - Auban**
vous aide à financer
vos travaux !

Sur des périmètres définis

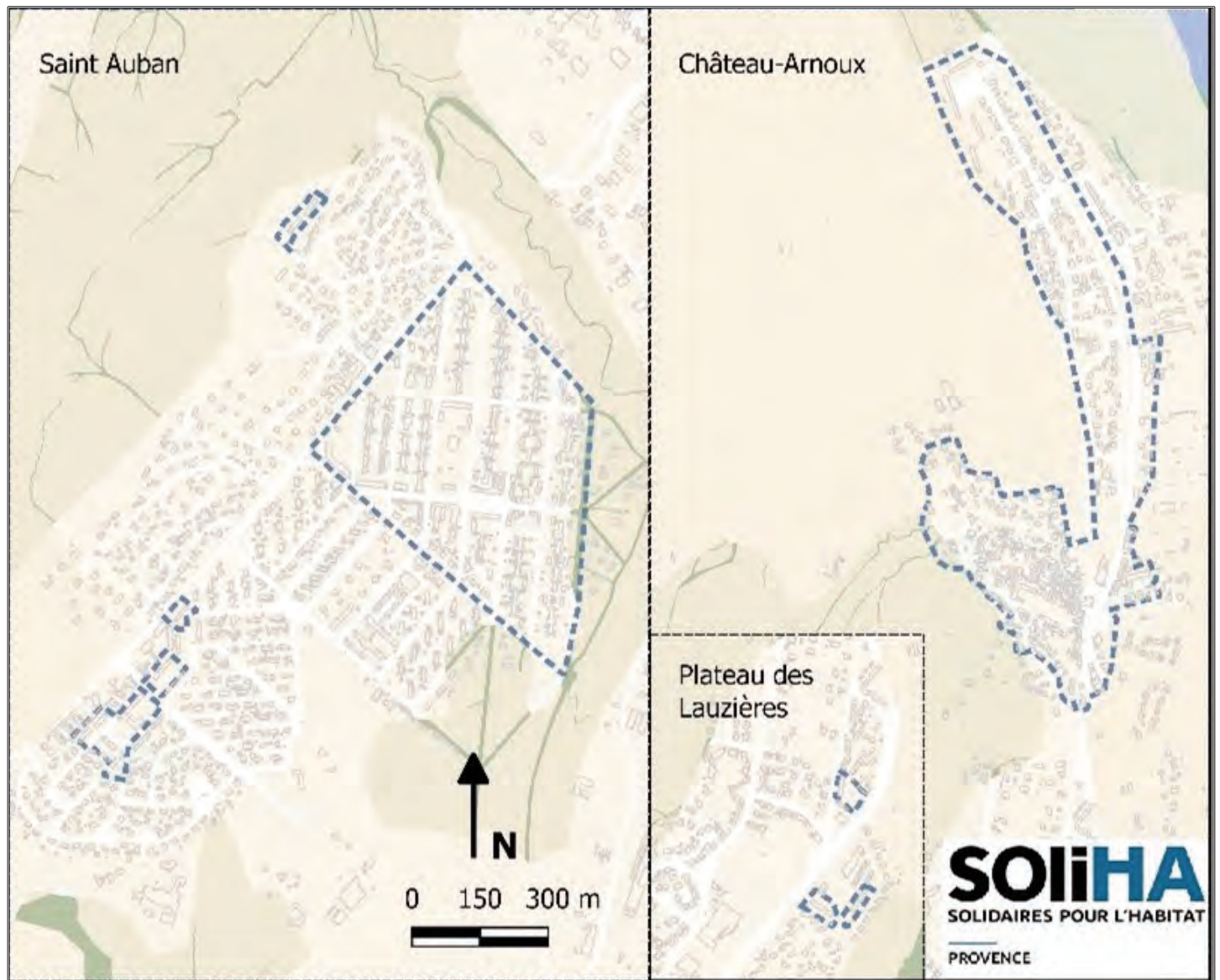
**Bénéficiez d'un accompagnement gratuit
et d'aides financières pour rénover votre
logement ancien**



Les périmètres de l'OPAH-RU

Des périmètres ont été définis comme prioritaires pour cette opération.

« En réhabilitant des logements, en remettant sur le marché des logements vacants, en améliorant l'apparence de certains immeubles avec le ravalement de façade, l'OPAH-RU permettra de renforcer l'attractivité de la commune. »



Si vous êtes en dehors du périmètre, vous pouvez contacter :

- **L'association ALTE « Agence Locale de la Transition Energétique »** qui peut vous accompagner sur vos projets de rénovation énergétique en appelant au 04 92 37 25 94. Ils tiennent une permanence les 2èmes vendredis du mois à la Maison France Services aux Jardins de la Cité, 7 cours Péchiney.
- **L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** pour les aides à la rénovation ou à l'adaptation de votre logement au 04 92 30 55 51 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez vous inscrire et commencer votre démarche sur <https://monprojet.anah.gov.fr>

Quelles aides pour mon immeuble ou ma maison ?

JE SUIS DANS LE PÉRIMÈTRE

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Syndic de copropriété de logements de plus de 15 ans

JE SOUHAITE



Effectuer des travaux importants de réhabilitation
Exemple : mon logement est vétuste et ne correspond plus aux normes.



Réhabiliter un logement locatif ou remettre sur le marché mon logement vacant
Exemple : je paie trop d'impôts sur mes revenus locatifs ou je souhaite être aidé pour la gestion locative de mon bien.



Réaliser des travaux d'économie d'énergie
Exemple : mon logement est froid et humide ou mes factures sont trop élevées.



Adapter mon logement en prévention ou à la suite d'une perte de mobilité
Exemple : je suis en situation de handicap ou en perte d'autonomie lié au vieillissement et mon logement actuel n'est plus adapté.



Effectuer un ravalement de ma façade
Exemple : mon enduit est en mauvais état.

JE CONTACTE

L'équipe d'animation de **CITÊMÉTRIE** spécialisée dans l'accompagnement des projets d'habitat privé.

- 1 CITÊMÉTRIE** étudie mon éligibilité et me **donne rendez-vous**
- 2 CITÊMÉTRIE** **visite mon logement** afin de **me conseiller** sur les travaux et les financements possibles
- 3 CITÊMÉTRIE** **m'accompagne** pour les dossiers de demande de subventions jusqu'à la fin des travaux

PLUS D'INFORMATIONS PAR TELEPHONE OU PAR MAIL

de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi après-midi au vendredi
0 805 280 208 (numéro gratuit)
citemetrie04@citemetrie.fr

Des permanences sans rendez-vous vous sont proposées
chaque 1er et 3ème mercredi du mois sur la commune
de 9h à 12h et de 13h à 16h aux Jardins de la Cité, 7 cours Pechiney

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire et commencer
votre démarche sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

